

PROCÈS - VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 19 Juin 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h 15

Présents : Madame NOSLIER Sandrine, Mme RAZANADRAIBE Yolande, MM DINNAT Raymond, MM ADOUE Daniel, M. ADOUE Alain, POUZOL Thierry.
Absent excusé : DUPUY Dominique

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence.

Après lecture de la liste des Conseillers présents, Mme Noslier Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 10/04 2024. Pas de remarque particulière

- **1er point de l'ordre du jour : Avis de la commune suite à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal_infracommunautaire (PLUi Infra) Coteaux Nord de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-15 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2024 arrêtant le projet de PLUi Infra Coteaux Nord de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges ;

Vu le projet de PLUi Infra Coteaux Nord arrêté ;

Considérant que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la commune de CASTERA-VIGNOLES, membre de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, peut émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement.

Monsieur le Maire détaille les pièces règlementaires du PLUi Infra Coteaux Nord qui s'appliquent sur la commune :

- Le règlement écrit commun au territoire du PLUi infra Coteaux Nord (pièce 4A du dossier de PLUi Infra arrêté) ;
- Le règlement graphique (zonage) précisant des prescriptions spécifiques et divisant le territoire communal en zones urbaines, agricoles, naturelles et (pièce 4B du dossier de PLUi infra arrêté) ;
- Les OAP thématiques « trame verte et bleue et paysages » et « bioclimatisme et énergies renouvelables » s'appliquant sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de donner un avis :

- **Favorable** aux OAP et dispositions du règlement concernant la commune dans le projet de PLUi infra Coteaux Nord arrêté.

Questions diverses : Organisation des élections législatives du 30 juin 2024

Voir en annexe

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 23 h 00.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Sandrine NOSLIER

Thierry POUZOL